

DÉCHETS : CITOYENNETÉ ET ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

Mieux produire et mieux consommer : la prévention des déchets d'emballages p. 1

L'environnement a besoin de vous et de votre action p. 2

Une démarche citoyenne p. 3

Qu'est-ce qu'un produit recyclé ? p. 4



MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES

L'évolution de la démographie et des modes de vie modifie notre consommation.

Les familles nombreuses sont de moins en moins fréquentes et les personnes seules représentent un foyer sur trois.

La population féminine est de plus en plus active professionnellement. Elle se libère des contraintes du quotidien et dispose de plus de temps pour elles. On assiste à la diminution du temps de préparation des repas, à l'achat croissant de produits tout prêts et préemballés, à la déstructuration des repas, à une consommation individualisée et à une recherche de praticité sans cesse accrue.

La prise en compte de l'environnement dans la production

Les évolutions de la consommation ont conduit à la mise sur le marché de produits emballés de consommation courante, ali-

mentaires et non alimentaires : nous consommons chaque année 100 milliards de produits emballés.

Leurs emballages assurent des fonctions essentielles de protection, de conservation, de transport, de garantie de poids et de volume, de service et d'information des consommateurs. Les déchets d'emballages, ménagers et non ménagers, représentent environ le tiers des ordures ménagères collectées par les communes. Les seuls emballages ménagers génèrent, après usage, 5 millions de tonnes de déchets, soit moins du quart des ordures ménagères provenant des particuliers.

De l'éco-conception à l'éco-consommation

La maîtrise de l'évolution des tonnages d'emballages ménagers est rendue complexe par la diversité des facteurs à prendre en compte. La réduction à la source des poids unitaires par les industriels arrive

aujourd'hui dans bien des cas à un point critique.

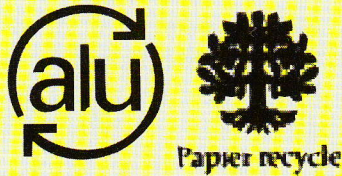
En conséquence, cette seule action ne pourra demain suffire à maîtriser durablement l'évolution des tonnages d'emballages.

La réussite de ces actions passe nécessairement par une démarche conjointe des consommateurs, des distributeurs, des conditionneurs et des fabricants d'emballages. Chaque consommateur détient le pouvoir de décision face aux produits qui lui sont proposés.

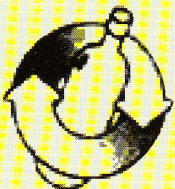
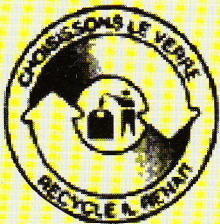
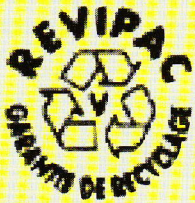
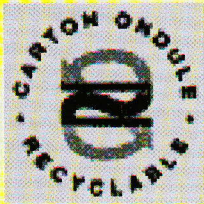
Le consommateur, par ses demandes et ses choix peut ainsi contribuer à faire l'offre du couple produit - emballage. ▲

420 kg de déchets ménagers sont produits en France par an et par habitant. Chaque Français consomme chaque année 84 kg d'emballages ménagers, soit l'équivalent de 500 bouteilles en plastique, 105 bouteilles en verre, 72 boîtes de conserve en acier, 190 boîtes de céréales, 65 briques alimentaires de 1 l et 59 canettes en aluminium de 33 cl.

ADEME



Papier recycle



L'ENVIRONNEMENT A BESOIN DE VOUS ET DE VOTRE ACTION

Limiter vos déchets, c'est améliorer la protection de l'environnement. Quand vous consommez, pensez aux déchets. Privilégiez des produits sans emballages inutiles, des produits qui ont une grande durée de vie et qui sont réparables, des produits labellisés « NF environnement ».

Faire soi-même son compost. La pratique du compostage individuel contribue à réduire le volume de déchets, à la sauvegarde de l'environnement et procure une vraie satisfaction personnelle. Respecter les consignes de tri, c'est accroître la qualité de la collecte sélective. Les collectes sélectives concernent généralement les matériaux recyclables : verre, cartons, journaux, métaux, certains plastiques, les matières organiques (déchets de jardin), les déchets dangereux des ménages (produits chimiques, solvants, piles, huiles de vidange demandant un traitement particulier). Certaines communes collectent ces déchets dans des déchetteries ou dans des véhicules spéciaux stationnant dans la rue.

Les méthodes de collecte et de traitements

La commune établit, seule ou avec d'autres, sa propre organisation pour le tri, la collecte et le traitement des déchets ménagers. Différentes techniques sont à sa disposition.

Les collectes sélectives : pour un meilleur recyclage

Elles permettent d'augmenter la quantité de déchets recyclés et de fournir aux indus-

triels « repreneurs » des matières premières de qualité.

Des réponses bien adaptées

De nombreuses collectivités ont déjà mis en place des collectes sélectives. Les modalités de mise en œuvre sont adaptées aux caractéristiques locales (types d'habitats, débouchés, ...) et intègrent trois paramètres :

- le nombre de matériaux triés : il peut varier entre un et quatre ;
- la nature des matériaux triés en particulier le verre, les papiers / cartons, les métaux et certains plastiques. Mais d'autres communes peuvent privilégier la collecte sélective de la matière organique et produire un compost de qualité ;
- deux types de collecte, l'apport volontaire en conteneurs et la collecte au porte-à-porte.

Le recyclage des matériaux en plein essor

Il concerne de plus en plus de matériaux : le verre redevient bouteille, les journaux et les magazines renaissent sous forme de cartons ou papier journal, les métaux sont refondus et transformés, les bouteilles en plastique deviennent tuyaux, tubes téléphoniques et même pull-over...

La déchetterie : un lieu d'accueil pour les encombrants

La déchetterie est un espace aménagé et clôturé où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets

occasionnels, et principalement les déchets encombrants. Vous effectuez vous-même le tri des déchets et les déposez dans des conteneurs ou des bennes spécifiques. Certaines déchetteries acceptent des déchets dangereux comme les huiles de vidange et les batteries usagées.

Le compost : un amendement naturel

Faire son compost soi-même présente de nombreux avantages. Il permet de réduire la production d'ordures ménagères à faire collecter et à faire traiter collectivement. Vous devez simplement disposer d'un jardin, même de taille réduite. Quels résidus organiques peuvent être valorisés dans un jardin par compostage ?

Pratiquement tous : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, autres déchets organiques. Ils peuvent également être compostés dans des installations collectives.

L'incinération : une solution dans le feu de l'action

Brûler les déchets non recyclables permet d'en réduire le volume et de récupérer l'énergie. Cette énergie peut ainsi servir à chauffer des logements, à produire de l'électricité et donc à économiser les combustibles traditionnels. Les fumées doivent être épurées afin d'éliminer les poussières, les gaz acides et les métaux lourds. ▲



UNE DÉMARCHÉ CITOYENNE

Pour chaque matériau, il existe aujourd'hui des filières de collecte, de récupération et de recyclage des matières premières secondaires permettant la fabrication de produits recyclés et des débouchés pour ces produits. Il n'est donc plus envisageable de continuer à abandonner les matériaux après leur consommation, alors que l'on est capable de leur donner une nouvelle vie.

Acheter recyclé, c'est participer au développement du marché du recyclage et à la création d'emplois dans ce secteur. L'achat de produits recyclés permet également de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'aller dans le sens du développement durable et de participer à une démarche écologique et civique.

Au-delà de l'acte citoyen, l'achat plaisir

Outre le papier, les bouteilles en verre, les planches d'aggloméré ou les sacs - poubelle, que tout le monde utilise sans même parfois savoir qu'ils sont issus du recyclage, les produits recyclés peuvent être à la fois techniques, récréatifs et valorisants.

Les achats publics

Pour être en conformité avec la loi, les collectivités locales doivent respecter les principes de l'achat public, à savoir la transparence de la procédure, la libre concurrence, la liberté de choix ou encore l'égalité d'accès à la commande publique.

La politique d'achat et d'utilisation des produits recyclés s'accommode à priori de ces principes. Les produits existents, ils offrent les mêmes qualités que les produits vierges, relèvent des mêmes normes et répondent aux mêmes usages. Ils peuvent donc être intégrés dans les procédures d'achat, les cahiers des charges peuvent contenir au niveau des conditions d'exécution du marché, des dispositions visant à protéger l'environnement (politiques d'« achats verts »). Mais à l'heure où la réglementation a déjà bien évolué, les préjugés et les obstacles à l'achat de produits recyclés restent encore nombreux.

Certains marchés excluent à priori les produits issus du recyclage parce qu'ils sont considérés comme de moindre qualité ou bien parce que l'offre de produits recyclés n'est pas assez lisible. Autant de difficultés qui sont souvent le corollaire d'un manque d'information

des acheteurs publics, même si beaucoup ont pris en compte depuis longtemps la préservation de l'environnement dans leur politique d'achat.

Boucler le cercle vertueux du recyclage est, de toute évidence, un enjeu capital des politiques de traitement des déchets produits par les ménages. L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics ont aujourd'hui les moyens de montrer l'exemple... ▲

EMBALLAGES PLASTIQUES



PET



PE HD



PVC



PE LD



PP



PSE



Idées reçues

Il est difficile de trouver des produits recyclés !

Le nombre de produits recyclés progresse constamment en France. Outre ceux fabriqués à base de verre, de métal et de papier, ceux issus de matières telles que les plastiques, les déchets verts ou les hydrocarbures sont de plus en plus nombreux.

Les produits recyclés sont de moins bonne qualité

Beaucoup de produits utilisés tous les jours et fabriqués à partir de matière recyclée présentent des niveaux de performance et de qualité au moins équivalents à ceux des produits fabriqués à partir de matière vierge. Ils doivent, de toute façon, respecter les mêmes normes de qualité que les produits vierges et, de fait, les principes de précaution à respecter sont identiques. Et comme pour le reste, il faut analyser un produit recyclé au regard de sa valeur d'usage.

Les produits recyclés coûtent cher !

Comme pour chaque nouveau produit, les coûts de lancement sont lourds. Cependant, les produits recyclés commercialisés depuis quelques années ont vu leur prix baisser, et un accroissement de leurs ventes accentuerait encore cette tendance.



	$\times 27 =$			$\times 19\ 000 =$	
	$\times 3 =$				
	$\times 2 =$			$\times 670 =$	

La nouvelle directive européenne

Jusqu'à présent, la directive européenne en matière de recyclage et de valorisation des déchets d'emballages fixait un objectif global de valorisation compris entre 50 % et 65 %. La prochaine réglementation européenne, prévue pour la fin 2003, va définir de nouveaux objectifs de taux de recyclage pour chaque matériau d'ici à 2008. Pour les emballages ménagers en plastique, ce taux devrait passer de 15 % à 22,5 %, ce qui suppose d'importants progrès en matière de recyclage dans ce domaine.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT RECYCLÉ ?

Un produit qui a déjà servi est-il recyclé ? Quelle est la différence entre recyclable et recyclé ? À partir de quelle proportion de matière réutilisée considère-t-on un produit comme recyclé ?

Les critères

Un « produit recyclé » (on devrait plutôt dire un « produit à base de matière recyclée ») doit être composé au moins en partie de matières premières secondaires. Tout produit, tout emballage, tout déchet, quelle que soit son origine (industrielle, tertiaire, commerciale ou ménagère), susceptible d'être déposé en décharge ou d'être incinéré, mais qui est récupéré pour être recyclé, permet de produire des matières premières secondaires. Les produits composites sont constitués de plusieurs matériaux, dont certains contiennent des matières recyclées.

Recyclable et recyclé

Certaines filières telles que l'industrie papetière, l'industrie verrière et la métallurgie ont intégré le recyclage dans leur processus de production depuis très longtemps. Les produits qui en sont issus - cartons, bouteilles, voitures - sont très répandus, voire omniprésents, sans que l'on sache

pour autant que ce sont des produits recyclés. En revanche, pour d'autres matières, tels que les plastiques, le processus de recyclage est plus récent.

Pourtant, cette matière première secondaire représente des volumes croissants, notamment en raison de l'évolution de nos modes de consommation, et les produits recyclés à partir des plastiques se multiplient mais sont souvent méconnus. D'où l'intérêt de pouvoir connaître et identifier ces produits. En fait, beaucoup de produits sont recyclables, les seules limites à leur recyclage sont d'ordre économique et écologique.

Le contexte juridique en France

La législation française

La loi du 15 juillet 1975, modifiée par celle du 13 juillet 1992 et complétée par la loi de 1995, est le texte de référence. Elle énonce les grands principes de la politique française en matière de déchets : réduction des déchets à la source, organisation du transport et valorisation des déchets par recyclage, réemploi ou récupération de l'énergie. Depuis le 1^{er} juillet 2002, ne doivent être normalement admis en centre d'enfouissement technique que les déchets ultimes, qui ne peuvent plus faire l'objet

d'un compostage, d'un recyclage ou d'une valorisation.

Le droit communautaire

Celui-ci repose sur cinq grands principes :

- priorité à la prévention et à la valorisation des déchets ;
- gestion des déchets sous contrôle et sans danger pour la santé ni préjudice pour l'environnement ;
- planification en matière de déchets et implications ;
- élimination des déchets dangereux ;
- principe du pollueur payeur.

Selon ce dernier principe, toute personne qui met sur le marché un produit ou un emballage est responsable de son élimination. Des directives concernant certaines filières (véhicules usagés, pneumatiques, déchets électriques et électroniques...) précisent par ailleurs les conditions et les objectifs de recyclage et de valorisation des produits en fin de vie.

La directive de référence du 20 décembre 1994 rappelle que la priorité est la réduction à la source des déchets d'emballages, puis leur réutilisation ou leur recyclage, avec un objectif global de valorisation. À charge pour chaque Etat et aux collectivités locales en France de mettre en place les moyens d'y parvenir. ▲

GUIDE DU TRI SÉLECTIF

Bac à couvercle jaune

Emballages recyclables

bouteilles et flacons en plastique, bouteilles transparentes, bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave-vaisselle, de javel, bouteilles de lait, bidons, flacons de produits de toilette, boîtes de conserve et boîtes de boisson, aérosols, barquettes aluminium, briques alimentaires, boîtes et sur-emballages en carton.



Bac à couvercle bleu

Ordures ménagères

Bouteilles d'huile en plastique, films et sacs en plastique, flacons de produits toxiques ou inflammables, petits emballages en plastique, polystyrène, boîtes de conserve contenant des restes, barquettes sales ou contenant des restes, couches culottes, papiers salis ou gras, films plastique enveloppant les revues, articles d'hygiène, pots de fleurs, vaisselle, faïence, porcelaine, ampoules électriques



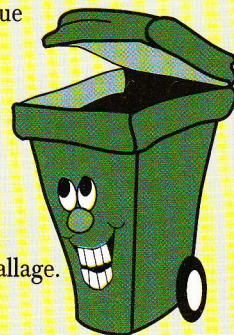
Conteneur verre

Bouteilles, bocaux, pots en verre après avoir retiré les bouchons, capsules et couvercles.



Conteneur papiers

Journaux, prospectus, magazines après avoir retiré les films plastique



d'emballage.

Vous désirez être informés des travaux de notre association :

IN magazine

Un journal bimestriel est disponible sur abonnement à votre domicile.

Je désire m'abonner au tarif de :

- abonnement normal : 18,30 euros
 abonnement de soutien : 30,49 euros

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Ecrire : Indécosa Cgt - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex. Courriel : indecosa@cgt.fr - Tél. : 01 48 18 84 26 - fax : 01 48 18 84 82

Cachet de l'association d'entreprise, locale ou départementale.